

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 2012

www.aditus.fr

SOMMAIRE

2011-2012
L'Association Aditus en dates



22 REBONDS — LIBÉRATION VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011

Les Etats «contre» les marchés ? Tout contre, oui...

Par PIERRE MARCELLE

Le propos nous est tombé sur la tête, la semaine dernière, avec l'annonce de l'imminente démission de Silvio Berlusconi, et nous sommes tombés de l'armoire. C'était à l'orée d'un éditorial du révérend *Monde*, le quotidien que ça ne rigole pas si souvent. Je cite : «*En somme, les marchés ont réussi là où la gauche italienne a échoué.*» Une blague, un paradoxe rhétorique, une provocatrice façon d'accrocher le lecteur ? Que nenni ! Le confrère économique *les Echos* l'avait le matin suggérée, et le soir même (ce que c'est que la parole autorisée, hein...), la proposition était élevée par toutes sortes de bavards au statut de doxa. Par sa grâce, «les marchés», tombeurs du diabolique bouffon président du conseil italien, étaient devenus vertueux.

Quoi ! Les marchés honnis, leurs agences de notation ripoux, leurs officines de blanchiment, leurs clubs de banquiers spéculateurs et leurs mafias ayant pignon sur plage dans les paradis fiscaux, tous les brigands qu'on prétendit aveugles à la crise des subprimes et sourds à celle des dettes souveraines quand ils organisaient l'une et l'autre, allaient nous sauver la mise avec l'Union européenne ? Il fallait pour ce faire, non pas la capitulation en rase campagne des Etats, mais leur consentement bienveillant. Pour celui des peuples, on avait bien compris, depuis le renoncement grec au référendum (cette chose étrange qui violente la démocratie au profit des «extrêmes»), qu'on s'en passerait.

Ainsi changea la donne et tombèrent les masques. Ce ne serait plus «les Etats» contre «les marchés», mais les uns et les autres contre les peuples, ou, pour le dire à la façon de Toni Negri, *l'Empire* contre *la multitude*. A l'échelle de la France, l'opprobre sur les pauvres, tous des voleurs, et, dans la foulée, la suppression à venir de toute forme de Sécurité sociale dans sa privatisation ; à l'échelle de l'Europe, la concurrence «*libre et non faussée*» contre la redistribution ; à l'échelle du monde, 1 % de maîtres contre 99 % d'esclaves indignés – tous, par le plus grand des hasards, simultanément expulsés mardi à coups de matraque de leurs pauvres havres, de Zurich à Paris et de Londres à New York en passant par Toronto. Ainsi, une fois agréé par les Etats le dogme de la rigueur universelle (parce que sinon, les guerres, l'apocalypse, le chaos), vit-on «les marchés» nommer les gouvernements. Avec les fascistes du parti Laos comme dans la Grèce des colonels de 1974, et, à Rome comme à Athènes ainsi qu'à la Banque européenne, les «experts» recyclés de Goldman Sachs...

Ces gouvernements sont dits «de coalition», terme technique pour signifier «d'union nationale», sans qu'il apparaisse trop que celle-ci, sanctifiant l'éternelle dictature des Etats-nations, soit le parfait contraire du fédéralisme européen. Celui-là même qui donna son sens au non de gauche, lors du référendum européen de 2005, et qu'on invoque *in extremis*, lorsque l'harmonie prétendue et les pratiques inhumaines du capitalisme globalisé – autrement dit, sa fin et ses moyens – hurlent leur incompatibilité.

Sans doute peut-on se frotter les yeux en voyant les Etats confier aux «marchés» les clefs du coffre avec celles du camion – rien moins que l'avenir du monde dans la pérennité du système failli dont les uns et les autres sont les responsables et les garants. Et sans doute peut-on également s'étonner de ce qu'aucune révolution copernicienne ne soit concevable, au plus haut niveau desdits Etats, au-delà de quelques ponctuelles incantations et opportunistes concessions. «Encadrer» les agences de notation, «taxer» les opérations spéculatives, «moraliser» le capitalisme, «supprimer» les paradis fiscaux, autant de vaines, cyniques et impuissantes promesses dont l'ordre du monde ne pourrait plus se passer, prétend-on.

NO SMOKING

Hébétées ou tétanisées par les catastrophes économique, écologique, sociale, culturelle et humanitaire, des opinions à genoux semblent ne plus rien réclamer que «encore une minute, monsieur le bourreau !» La rigueur, qui bouffera tout, s'en trouve d'avance légitimée. Elle sera certes d'union nationale, mais plus encore d'union sacrée : le AAA est son cantique et la règle d'or son goupillon. Quand elle s'inscrit en prélude des programmes de Hollande comme de Sarkozy, l'alternative devrait se limiter à l'opposition entre perfusion permanente et saignée quotidienne – mais l'une et l'autre à flux impitoyablement tendus, ça va sans dire.

Sur la mer démontée de la crise et à bord du «*pédalo*» de la rigueur, on identifierait mieux un «*capitaine*», si le candidat socialiste voulait bien s'atteler à un programme d'opposition de gauche. Quant à cette polémique que c'était pas la peine, ce qui m'a frappé, moi, c'est que *le Journal du dimanche*, qui l'édita, n'ait même pas fait de ce «*capitaine de pédalo*» un sous-titre, ni même un intertitre...

L'ŒIL DE WILLEM

Une citoyenneté accessible

Par JÉRÉMIE BOROY Délégué général de l'association Aditus, pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

A la veille de l'échéance électorale de 2012, il est crucial de rappeler l'importance de rendre accessibles les campagnes des candidats aux électeurs en situation de handicap. Car ceux-ci sont avant tout des citoyens à part entière. Ils aspirent à exercer pleinement leur citoyenneté, ce droit naturel qui leur est encore trop souvent refusé ! D'après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées, le principe de l'accès de tous à tout doit être respecté. Les personnes handicapées n'entendent donc pas être dessaisies de leur rôle d'acteur de notre cité et n'accepteront pas d'être davantage écartées du débat politique et citoyen qui nous attend en 2012. Il est de la responsabilité de tous les candidats et de toutes les formations politiques de s'engager à mener campagne dans le cadre le plus accessible possible.

Les réunions publiques doivent être organisées dans des espaces répondant aux normes d'accessibilité permettant l'accueil de tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. La circulation sans contrainte doit ainsi être possible pour les personnes ayant un handicap moteur ou visuel, la compréhension des discours et des échanges doit être possible pour les personnes sourdes ou malentendantes, via une interprétation simultanée en langue des signes, une transcription écrite simultanée et une boucle magnétique.

Les sites Internet des candidats et des partis sont tenus d'être également accessibles. Les messages audiovisuels, qu'ils soient en ligne, diffusés dans le cadre de la campagne officielle ou projetés lors des meetings, seront sous-titrés, traduits en langue des signes et audiodécrits. Les professions de foi, les programmes, les tracts peuvent aussi être mis à disposition sur des supports accessibles à tous et adaptés à chaque type de handicap : en braille, en format numérique, traduits en langue des signes. Les permanences des candidats devront elles-mêmes pouvoir accueillir tous les publics. Le handicap des électeurs ne saurait enfin empêcher l'échange avec le candidat et son équipe.

Et la question du coût ? Dès lors que ces exigences sont prises en compte en amont de l'organisation de la campagne, elles entraînent peu d'engagements par rapport au budget global d'un candidat, en particulier à l'élection présidentielle.

Cet engagement doit être partagé par l'ensemble des acteurs de la vie politique pour que les électeurs en situation de handicap ne soient pas réduits à faire leur choix entre les seuls candidats ayant organisé une campagne accessible. La parole politique a tendance à se complexifier, elle est parfois confuse, voire incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens. Cet effort d'accessibilité serait donc utile au plus grand nombre et apprécié par l'ensemble des électeurs. En ce qui nous concerne, que nous soutenions ou non un candidat, nous veillerons à l'engagement des formations politiques pour que leur campagne soit la plus accessible possible. Car nous sommes convaincus qu'une démocratie se mesure aussi à l'aune de son accessibilité.

Retrouvez les signataires et la traduction en langue des signes française de l'appel sur www.aditus.fr/electoral



18 novembre 2011
Publication dans Libération de la tribune « de l'accessibilité en démocratie »

23 mars 2011
Création de l'association

16 mai 2011
Première assemblée générale ordinaire



14 décembre 2011
Lancement du mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle à la Gaité lyrique, en présence de la secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale, et des partenaires du projet





6 avril 2012
Ouverture du média leslectionspourtous.fr dédié à la campagne pour l’élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012



9 juillet 2012
Lancement officiel du service de relais téléphonique public en présence d’élus locaux et des partenaires du projet

21 juin 2012
Présentation de la « malle téléphonique » en avant-première aux associations et ouverture du relais téléphonique public



2011-2012

L'association Aditus en bref

www.aditus.fr

Impulser de nouveaux modèles d'accessibilité

Créée au printemps 2011, l'association Aditus a pour objet la promotion, la conception et le développement d'outils et de modèles d'accessibilité visant à réduire ou supprimer des situations de handicap, rencontrées en particulier par les publics de personnes sourdes ou malentendantes.

À l'instar de la loi du 11 février 2005 pour « l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui pose le principe de l'accès de tous à tout et désigne l'environnement inadapté comme un des facteurs de handicap, l'association Aditus a déjà mené plusieurs actions avant l'ouverture de son service de relais téléphonique public.

Accessibilité évènementielle

www.aditus.fr/evenement

Pour que les évènements (conférences, réunions d'entreprise, meetings électoraux, salons, etc) soient davantage accessibles à tous les publics, l'association Aditus a élaboré et lancé en décembre 2011 un **mode d'emploi d'accessibilité évènementielle**. Sur la base d'une **typologie d'évènements**, il définit **plusieurs niveaux d'accessibilité** pour que les organisateurs de manifestations trouvent les réponses à leur souci d'accueillir le public le plus large, **en tenant compte de toutes les formes de handicap**. Ce mode d'emploi s'est appuyé sur une concertation avec les associations représentatives des publics de personnes handicapées et sur des évènements pilotes.





Association Aditus

Appel pour l'accessibilité des campagnes électorales

De l'accessibilité en démocratie

Le cœur de notre vie politique bat plus fort tous les cinq ans, au moment des élections présidentielles et législatives. À la veille des échéances électorales de 2012, il est crucial de rappeler l'importance de rendre accessibles les campagnes des candidats aux électeurs en situation de handicap.

Le handicap recouvre des réalités très diverses et concerne plusieurs millions de nos concitoyens. Les handicaps sont multiples : moteurs, auditifs, visuels, mentaux ou psychiques ; ils sont momentanés ou définitifs ; ils sont parfois associés. Mais les personnes handicapées sont avant tout des **citoyens à part entière**. Elles aspirent à **exercer pleinement leur citoyenneté**, ce droit naturel qui leur est encore trop souvent refusé !

La loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté ainsi que le principe de l'accès de tous à tout s'imposent à nous tous. Les personnes handicapées n'entendent donc pas être dessaisies de leur rôle d'acteur de notre Cité et n'accepteront pas d'être davantage écartées du **débat politique et citoyen** qui nous attend en 2012.

Il est de la **responsabilité de tous les candidats** et de toutes les formations politiques de s'engager à mener campagne dans le cadre le plus accessible possible.

Les réunions publiques doivent être organisées dans des espaces répondant aux normes d'accessibilité permettant l'accueil de tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. La circulation sans contrainte doit ainsi être possible pour les personnes ayant un handicap moteur ou visuel, la compréhension des discours et des échanges doit être possible pour les personnes sourdes ou malentendantes (via une interprétation simultanée en Langue des Signes Française, une transcription écrite simultanée et une boucle magnétique).

Les sites internet des candidats et des partis politiques doivent également être accessibles. Les messages audiovisuels, qu'ils soient en ligne, diffusés dans le cadre de la campagne officielle ou projetés lors des meetings, seront sous-titrés, traduits en Langue des Signes et audio-décrits. Les professions de foi, les programmes, les tracts peuvent aussi être disponibles sur des supports accessibles à tous et adaptés à chaque type de handicap : en braille, en format numérique, traduits en Langue des Signes, en appliquant les règles européennes du « Facile à lire et à comprendre ». Les permanences des candidats devront elles-mêmes pouvoir accueillir tous les publics et le handicap des électeurs ne doit pas empêcher l'échange avec le candidat et son équipe.

Et la question du coût ? Parlons-en ! La démocratie a un coût qui ne pose pas de difficulté pour l'organisation des élections. Dès lors que ces exigences sont prises en compte en amont de l'organisation de la campagne, elles entraînent peu d'engagements par rapport au budget global d'un candidat, en particulier à l'élection présidentielle.

Cet engagement doit être **partagé par l'ensemble des acteurs de la vie politique française** pour que les électeurs en situation de handicap ne soient pas réduits à faire leur choix entre les seuls candidats ayant organisé une campagne accessible.

La parole politique a tendance à se complexifier, elle est parfois confuse, voire incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens. Notre **effort d'accessibilité sera utile** au plus grand nombre et apprécié par l'ensemble des électeurs.

En ce qui nous concerne, que nous soutenions ou non un candidat, nous veillerons à l'engagement des formations politiques pour que leur campagne soit la plus accessible possible car nous sommes convaincus qu'une démocratie se mesure aussi à l'aune de son accessibilité.

par Jérémie Boroy, délégué général d'Aditus
Tribune publiée dans Libération
du 18 novembre 2011

Accessibilité électorale

www.aditus.fr/electoral

Dans le cadre de sa mobilisation pour le développement de l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en période électorale, l'association Aditus a pris l'initiative de diffuser un appel pour l'accessibilité des campagnes électorales de 2012 afin d'inciter les formations politiques et leurs candidats à intégrer l'accessibilité à l'organisation de leurs campagnes, en prenant en compte tous les handicaps.
Cet appel a été publié par Libération dans son édition du 18 novembre 2011. Il a été signé depuis par plusieurs candidats et personnalités politiques.

Accessibilité citoyenne
www.leselectionspourtous.fr



Au printemps 2012, en vue de la **campagne pour l'élection présidentielle** de 2012, l'Association Aditus a créé un **média éphémère** : www.leselectionspourtous.fr pour permettre aux publics de personnes sourdes ou malentendantes de **suivre en temps réel ce temps fort** de notre vie politique. En partenariat avec d'autres médias, ce projet a permis à des jeunes sourds de s'initier aux métiers des médias.



Accessibilité téléphonique
www.aditus.fr/cabine

L'association Aditus a inauguré en juin 2012 un service inédit : **une cabine téléphonique permettant aux personnes sourdes ou malentendantes de téléphoner.** Le service, innovant et **gratuit**, est ouvert au public, sans rendez-vous, 5 demi-journées par semaine, afin de **téléphoner à n'importe quel interlocuteur, dans le mode de communication de son choix** : en Langue des Signes Française (LSF), par écrit, ou en Langage Parlé Complété (LPC).

L’association Aditus :
inventons l’accessibilité de demain

"L’association Aditus a pour objet la promotion, la conception et le développement d’outils et de modèles d’accessibilité visant à réduire ou supprimer des situations de handicap, rencontrées en particulier par les publics de personnes sourdes ou malentendantes.

À l’instar de la loi du 11 février 2005 pour « l’Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui pose le principe de l’accès de tous à tout et désigne l’environnement inadapté comme un des facteurs de handicap, Aditus mène des actions concernant notamment :

- l’accès à l’information et à la communication ;
- l’accès à la téléphonie ;
- la participation à la vie sociale. "

Extraits des statuts de l’association Aditus

L’Association Aditus a été **créée le 23 mars 2011** à Paris. Ses statuts ont été déposés en Préfécture de Paris et l’annonce de création de l’association publiée au **Journal Officiel du 23 avril 2011**.

La première assemblée générale s’est tenue le 16 mai 2011. L’association s’est dotée d’un **conseil d’administration** qui a désigné son **bureau :**



- Laurent Micaelli, président
- David de Keyzer, vice-président
- Marie-France Simonnet, vice-présidente
- Louis Néret, vice-président
- Élie de Bellomayre, trésorier
- Jean-François Connan, trésorier adjoint
- Olivier Jeannel, secrétaire
- Estelle Barthélémy, secrétaire adjointe
- Etienne Ageneau
- Sandrine Babak
- Nicolas Feau
- Sandrine Herman
- Simon Houriez
- Thierry Jullien
- Françoise Queruel

Le conseil d'administration a désigné Jérémie Boroy au poste de **délégué général** de l'association. Cette fonction a été exercée à titre bénévole sur la période 2011-2012.

Aux côtés du délégué général et des administrateurs de l'Association, bénévoles, puis stagiaires et salariés, ont progressivement rejoint l'association :

• Une **stagiaire** (démarrage de l'association), étudiante à Sciences Po, stagiaire de mai à septembre 2011,

• Une **secrétaire**, de décembre 2011 à mai 2012 (contrat aidé avec le soutien de l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage, 35h/semaine),

• Une **chargée de communication**, depuis décembre 2011 et encore en poste actuellement (contrat aidé, 26h/semaine),

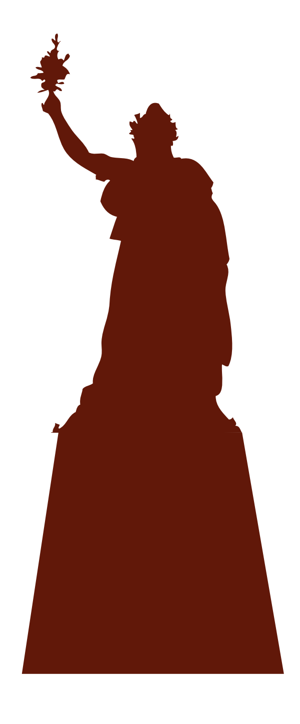
• Un **chargé de mission** (logistique et accueil du public à la cabine téléphonique) de janvier à décembre 2012 (contrat aidé, 26h/semaine),

• Une **stagiaire** (mise en place du service de relais téléphonique public), étudiante en Master Vieillissement et Handicap, Mouvement et adaptation, de février à juillet 2012,

• Une **stagiaire** (étude projet mutualisation et média élections), étudiante en Master Intervention et Politiques sociales, de mars à mai 2012,

• Une **chargée de mission** (logistique et accueil du public à la cabine) d'octobre à décembre 2012 (contrat aidé, 26h/semaine).

D'abord hébergée à la Ruche (espace collectif de travail, quai de Jemmapes, Paris 10ème), l'Association Aditus s'est ensuite installée dans ses locaux au **8, rue Taylor**, **dans le 10ème arrondissement de Paris** en août 2011. Depuis avril 2012, pour faire face au développement de ses activités, l'Association Aditus occupe également des espaces au **5, rue Taylor**.









2011
Réalisation du premier mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle

Communiqué de presse
Accessibilité évènementielle : le mode d'emploi dévoilé mercredi 14 décembre 2011

En présence de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale, l'association Aditus dévoile au public et à la presse le mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle, mercredi 14 décembre 2011 à 17h, à la Gaité lyrique (Paris 3ème).

Comment rendre un évènement accessible à tous les publics, y compris aux personnes en situation de handicap ? C'est l'objet du mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle destiné aux organisateurs de manifestations et aux annonceurs. Ce guide pratique leur permettra d'intégrer l'accessibilité dans l'organisation de leurs évènements et d'accueillir tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. Ainsi, ce sont les colloques, conférences, salons, manifestations culturelles, meetings électoraux qui pourront progressivement s'ouvrir à tous.

La loi du 11 février 2005, pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pose le principe de l'accès de tous à tout. Des textes réglementaires ont précisé certaines de ses modalités, mais celle de l'accessibilité des évènements n'avait pas encore été formalisée. C'est désormais chose faite avec ce mode d'emploi, réalisé par l'association Aditus et l'agence le *Troisième pôle*, en partenariat avec les associations représentatives des personnes handicapées et des professionnels du secteur de la communication et de l'événement, et avec le soutien de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale.

À la fois pratique et exigeant, ce mode d'emploi se veut également incitatif et prévoit **trois niveaux d'accessibilité des évènements** ; tous les niveaux prennent en compte toutes les formes de handicap ; chaque niveau s'adapte à plusieurs profils d'organisateurs et à plusieurs types d'évènements : de la réunion associative animée par des bénévoles à la manifestation ouverte au grand public prévue par un annonceur.

Cette initiative prend toute son importance à la veille des campagnes électorales de 2012 puisque le mode d'emploi sera également à la disposition des candidats aux élections présidentielles et législatives afin qu'ils rendent leur campagne accessible.

Le mode d'emploi sera téléchargeable dès le 14 décembre 2011 sur :
www.aditus.fr/evenement

Présentation du mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle au public et à la presse

- Mercredi 14 décembre 2011 de 17h à 19h, à la Gaité lyrique (3 bis, rue Papin, Paris 3ème) ;
- avec les interventions de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale et d'autres personnalités ;
- démonstration de dispositifs d'accessibilité évènementielle.

Contexte et objectifs

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de l'**accès de tous à tout**. Les organisateurs d'évènements (conférences, colloques, salons, meetings électoraux) sont davantage confrontés à cet objectif d'accessibilité pour faire en sorte que leurs manifestations s'adressent au public le plus large, sans discrimination.

Généralement, et malgré l'impulsion de cette loi qui redéfinit la politique publique et les obligations en matière de handicap, l'appropriation de l'accessibilité par la société se cantonne souvent au seul souci du cadre bâti en réponse aux spécificités du handicap moteur et des difficultés de mobilité. Le souci de l'accès de tous à tout gagne encore peu les organisateurs d'événements ("À quoi bon, vu que les personnes handicapées sortent peu ?» ou encore «c'est à l'État de prendre en charge cette accessibilité» sont encore des réactions courantes). Toutefois, lorsque ce souci est pris en compte, à moins d'être un expert sensibilisé aux spécificités de chaque handicap, il reste très difficile de **mobiliser toutes les réponses simultanément** juste pour le temps de l'événement. Il importe que cette accessibilité soit prévue le plus en amont possible et qu'elle soit maîtrisée par l'organisateur de la manifestation. L'objectif est que les personnes en situation de handicap puissent y participer en toute **autonomie**, sans avoir à signaler leurs besoins spécifiques ni à supporter le coût d'une intervention particulière qui leur serait nécessaire.

Afin d'impulser un nouveau modèle d'accessibilité, l'association Aditus a élaboré un **mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle**.



Mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle

La réalisation de ce mode d'emploi a impliqué une **concertation avec les pouvoirs publics, les associations représentatives des publics de personnes handicapées, les acteurs professionnels du secteur de l'évènementiel** (agences de communication, directions de la communication des entreprises et des institutions, etc.). Il s'agissait de définir collectivement ce que doit recouvrir l'accessibilité d'un évènement, en fonction de son type (conférence, campagne électorale, réunion interne à une entreprise, salon, etc.) en prenant en compte **l'ensemble des familles de handicap**.

Plusieurs **niveaux d'accessibilité** ont été définis (à l'instar de ce qui est prévu pour l'accessibilité des sites internet) :

- les premiers étant accessibles au plus grand nombre sans obligation d'engager des budgets trop importants ;
- les autres niveaux nécessitant le recours à des professionnels de l'accessibilité ;
- tous les niveaux devant prendre en compte tous les handicaps.

Ce mode d'emploi sert de **guide pratique** mis à la disposition de tous les acteurs devant rendre une manifestation accessible, avec des critères de qualité à respecter, pour ceux qui souhaiteraient en faire une activité. Un **processus d'évaluation et de révision régulières** sera prévu, afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière d'accessibilité, notamment en vue de l'échéance de 2015 prévue par la loi du 11 février 2005. L'association Aditus a souhaité faire aboutir une première version du référentiel dès la fin 2011 afin, entre autres, que les formations politiques et leur candidat à la prochaine élection présidentielle puissent s'en inspirer et prendre les mesures nécessaires dans l'organisation de leur campagne.

Le mode d'emploi est à la **disposition de tous, gratuitement** et téléchargeable en ligne sur www.aditus.fr/evenement

Évènements pilotes

Pour alimenter ce chantier, l'association Aditus a travaillé sur des **évènements pilotes**, **de configuration différente**, en collaboration avec leurs organisateurs

> la **conférence nationale du handicap** du 8 juin 2011, à Beaubourg, devant un public de 700 personnes, en présence du président de la République et d'une dizaine de ministres,





> le **forum emploi de Sciences Po Paris** du 27 octobre 2011, à la Maison de la Chimie, avec un millier d'étudiants et 70 entreprises qui exposaient,

> la conférence d'ouverture de l'opération stages de **Mozaïk RH** (recrutement de talents issus des quartiers populaires) le 5 décembre 2011 à Paris,





> la présentation d'une étude sur l'insertion professionnelle par l'**association Ares** (groupe d'entreprises d'insertion) le 7 décembre 2011 à la Défense.

Ces pilotes ont permis de faire évaluer un dispositif d'accessibilité prenant en compte l'**ensemble des handicaps** (moteur, auditif, visuel, mental, psychique) et intégrant toutes les dimensions de l'événement :

- accès et circulation,
- accueil,
- communication et informations au cours de l'événement,
- communication sur l'événement et procédure d'inscription,
- repérage et signalétique,
- sécurité.

Ce dispositif était décliné en lien avec les prestataires contribuant à l'organisation des évènements concernés (agence, webmaster, animateurs et intervenants, prestataires d'accueil et de sécurité, etc.). Il a mobilisé les interventions et outils indispensables en fonction du cahier des charges (vélotypistes, interprètes LSF, boucle magnétique, diagnostic d'accessibilité, etc.).

Une fois le mode d'emploi diffusé, l'association Aditus s'attache à le faire vivre et contribue à son appropriation par les acteurs concernés, et plus particulièrement les entreprises qui ont soutenu ces travaux, en **animant des réunions de sensibilisation** internes autour de cas pratiques.

Partenaires du projet

Le projet de l'association Aditus, place sous le patronage de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale, est soutenu par 7 partenaires :

- SFR
- MACIF Égalis
- Sciences Po Paris
- Croix Rouge française
- Thalès
- Société générale
- TF1

















Lancement du mode d'emploi de l'accessibilité évènementielle le 14 décembre 2011 à la Gaité Lyrique à Paris avec la participation de :

- Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale,
- Patrick Gohet, président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées,
- Philippe Bas, sénateur de la Manche et président de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle ;

Et en présence de :

- Marie Prost-Coletta, délégué ministérielle à l'Accessibilité,
- Hamou Bouakkaz, adjoint au Maire de Paris, en charge de la démocratie locale.







Édito de Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'état aux Solidarités et à la Cohésion sociale

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le socle de la politique du handicap en France. Elle fait de l'accessibilité un principe fondamental de la participation et de la citoyenneté des personnes handicapées. L'accessibilité, c'est le droit commun et la condition même du vivre ensemble.

C'est tout à l'honneur de l'association Aditus d'en avoir fait son objet, par la promotion, la conception et le développement d'outils et de modèles d'accessibilité permettant aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale.

Parmi les projets portés par Aditus, l'élaboration de ce référentiel d'accessibilité événementielle a particulièrement retenu mon attention.

Ce projet participe pleinement à la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005. Ce référentiel a en effet pour objectif de permettre à chacun de s'approprier une véritable stratégie d'accessibilité qui prenne en compte tous les handicaps et qui s'adresse aux organisateurs d'événements de toutes natures et de toutes dimensions.

Ce travail est le fruit d'un travail collectif, piloté par Aditus avec l'aide de Troisième pôle, entre les associations représentatives des personnes handicapées, des personnes qualifiées et de nombreuses bonnes volontés.

Trois niveaux d'exigence ont été dégagés en matière d'accessibilité événementielle, ce qui permettra aux organisateurs de trouver leur point d'équilibre sans abdiquer sur l'objectif de qualité et de confort d'usage pour tous.

J'ai apporté mon soutien à cette initiative, dès ses débuts. J'ai pu constater la qualité de l'approche et la pertinence de la démarche de ce référentiel au travers de deux événements pilotes auxquels j'ai participé.

Je suis particulièrement heureuse que ces clés de l'accessibilité événementielle voient le jour sous la forme d'un document que chacun peut consulter librement en ligne.

L'accessibilité événementielle porte en elle de l'innovation, de la réflexion et de l'ambition collective, elle est porteuse de confiance et de progrès social.

Merci à Aditus d'être aux côtés des pouvoirs publics pour faire bouger les lignes.

Marie-Anne Montchamp



Revue de presse

Ministère du Développement durable

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Accessibilite-et-Manifestations.html



Magazine Faire-Face.fr

http://www.faire-face.fr/archive/2011/11/14/un-guide-pour-organiser-des-evenements-accessibles-aux-person.html



La Gazette SantéSocial.fr

http://www.gazette-sante-social.fr/actualite/actualite-generale-une-association-lance-le-concept-d-accessibilite-evenementielle-30593.html?recherche=1



2011-2012
Appel pour l'accessibilité électorale

Dans le cadre de sa mobilisation pour le développement de l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en période électorale, l'association Aditus a pris l'initiative de diffuser **un appel pour l'accessibilité des campagnes électorales de 2012** afin d'inciter les formations politiques et leurs candidats à intégrer l'accessibilité à l'organisation de leurs campagnes, en prenant en compte tous les handicaps.

Cet appel a été publié par le quotidien **Libération dans son édition du 18 novembre 2011**. Il a été ensuite signé depuis par plusieurs candidats et personnalités politiques en amont de la campagne pour l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012.

Une version bilingue de l'appel (Français / Langue des Signes Française) a été mise en ligne sur une page dédiée : www.aditus.fr/electoral



1,40 EURO. PREMIÈRE ÉDITION N°9492 — VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011 — WWW.LIBERATION.FR

Libération

La BAC en banlieue
Les forces de désordre

Dans un livre choc, le sociologue Didier Fassin raconte les violences et les dérives racistes d'une brigade anticriminalité francilienne. PAGES 2-4

Cadix, chômage et bouts de ficelle

ESPAGNE Pour survivre, Rodriguez fait comme tout le monde, un peu de travail au noir, «de la peinture, du petit bricolage, de la mécanique, tout ce que je trouve». Le chapu, travail non déclaré, est omniprésent dans la province de Cadix. Trente mille personnes vivraient ici en dehors de toute légalité : des «entrepreneurs familiaux» de maroquinerie aux ateliers clandestins de mécanique auto... A la veille des législatives espagnoles, plongée dans une Andalousie en souffrance. REPORTAGE, PAGES 34-35

Verts-PS : l'incendie est éteint

Le paragraphe litigieux de l'accord électoral entre écologistes et socialistes a finalement été réintégré. PAGES 10-11

Quand Cézanne s'aventurait à Paris

L'impressionniste provençal n'aimait guère la capitale, il s'y rendait pourtant régulièrement et le musée du Luxembourg en a fait le fil rouge d'une exposition éclairante. PAGES 26-27

Sarkozy, nouveau DRH de Peugeot-Citroën

Le Président a voulu minimiser hier les 5000 suppressions de postes chez PSA. PAGES 16-17

Une citoyenneté accessible

Par **JÉRÉMIE BOROY** Délégué général de l'association Aditus, pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

A la veille de l'échéance électorale de 2012, il est crucial de rappeler l'importance de rendre accessibles les campagnes des candidats aux électeurs en situation de handicap. Car ceux-ci sont avant tout des citoyens à part entière. Ils aspirent à exercer pleinement leur citoyenneté, ce droit naturel qui leur est encore trop souvent refusé ! D'après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées, le principe de l'accès de tous à tout doit être respecté. Les personnes handicapées n'entendent donc pas être dessaisies de leur rôle d'acteur de notre cité et n'accepteront pas d'être davantage écartées du débat politique et citoyen qui nous attend en 2012. Il est de la responsabilité de tous les candidats et de toutes les formations politiques de s'engager à mener campagne dans le cadre le plus accessible possible.

Les réunions publiques doivent être organisées dans des espaces répondant aux normes d'accessibilité permettant l'accueil de tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. La circulation sans contrainte doit ainsi être possible pour les personnes ayant un handicap moteur ou visuel, la compréhension des discours et des échanges doit être possible pour les personnes sourdes ou malentendantes, via une interprétation simultanée en langue des signes, une transcription écrite simultanée et une boucle magnétique.

Les sites Internet des candidats et des partis sont tenus d'être également accessibles. Les messages audiovisuels, qu'ils soient en ligne, diffusés dans le cadre de la campagne officielle ou projetés lors des meetings, seront sous-titrés, traduits en langue des signes et audiodécrits. Les professions de foi, les programmes, les tracts peuvent aussi être mis à disposition sur des supports accessibles à tous et adaptés à chaque type de handicap : en braille, en format numérique, traduits en langue des signes. Les permanences des candidats devront elles-mêmes pouvoir accueillir tous les publics. Le handicap des électeurs ne saurait enfin empêcher l'échange avec le candidat et son équipe.

Et la question du coût ? Dès lors que ces exigences sont prises en compte en amont de l'organisation de la campagne, elles entraînent peu d'engagements par rapport au budget global d'un candidat, en particulier à l'élection présidentielle.

Cet engagement doit être partagé par l'ensemble des acteurs de la vie politique pour que les électeurs en situation de handicap ne soient pas réduits à faire leur choix entre les seuls candidats ayant organisé une campagne accessible. La parole politique a tendance à se complexifier, elle est parfois confuse, voire incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens. Cet effort d'accessibilité serait donc utile au plus grand nombre et apprécié par l'ensemble des électeurs. En ce qui nous concerne, que nous soutenions ou non un candidat, nous veillerons à l'engagement des formations politiques pour que leur campagne soit la plus accessible possible. Car nous sommes convaincus qu'une démocratie se mesure aussi à l'aune de son accessibilité.

Retrouvez les signataires et la traduction en langue des signes française de l'appel sur www.aditus.fr/electoral

Les premiers signataires de l'appel de l'Association Aditus

(les titres affichés tiennent compte de leur fonction avant l'élection présidentielle du 6 mai 2012)



Candidats à l'élection présidentielle 2012

- François Bayrou
- François Hollande
- Eva Joly
- Corinne Lepage

Personnalités politiques

- Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale
- Martine Aubry, Première secrétaire du Parti socialiste
- Philippe Bas, sénateur de la Manche, ancien ministre
- Cécile Duflot, secrétaire nationale Europe Écologie les Verts
- Laurence Dumont, vice-présidente de l'Assemblée nationale, députée du Calvados
- Laurent Fabius, député de Seine-Martime, ancien Premier ministre
- Aurélie Filippetti, députée de Moselle
- Jérôme Guedj, président du conseil général de l'Essonne
- Jean-Christophe Lagarde, vice-président de l'Assemblée nationale, député-maire de Drancy
- Valérie Letard, sénatrice du Nord, ancienne ministre
- Pierre Moscovici, député du Doubs
- Jean-Vincent Placé, sénateur de l'Essonne
- Marielle de Sarnez, députée européenne, vice-présidente du Modem
- Marisol Touraine, députée et présidente du conseil général d'Indre-et-Loire

Responsables associatifs

- Jean-Marie Barbier, président de l'Apf
- Philippe Chazal, président du CFPSAA
- Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath
- Christel Prado, présidente de l'Unapei
- Cédric Lorant, président de l'Unisda
- Philippe Boyer, président de la FNSF
- René Bruneau, président du MDSF
- Eric Chenut, président de Droit au savoir
- Matthieu Clavier, président de l'ALPC
- Boris Bertin, délégué général Arpejeh

Institutionnels

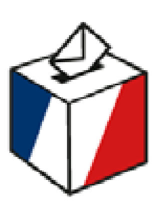
- Patrick Gohet, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées
- Didier Fontana, président du FIPHFP
- Jean-Marie Faure, président de l'Agefiph

Élus et responsables politiques

- Frédéric Bouscarle, secrétaire national de l'UMP, en charge de l'insertion des personnes en situation de handicap
- Raphaël Bouton, secrétaire national des sourds et malentendant socialistes
- Hamou Bouakkaz, adjoint au maire de Paris
- Charlotte Brun, secrétaire nationale du Parti socialiste, aux personnes âgées, handicap et dépendance
- Gauthier Caron-Thibault, conseiller de Paris et maire-adjoint du 3ème
- Benjamin Lancar, président des Jeunes Populaires
- Thierry Marchal-Beck, président du MJS
- Najat Vallaud-Belkacem, adjointe au maire de Lyon et secrétaire nationale du Parti Socialiste en charge des questions de société

2012

Les élections pour tous, média accessible dédié aux campagnes électorales



Les élections présidentielles constituent le temps fort de la vie politique française. Mais même en imaginant une campagne parfaitement accessible, que ce soit du côté des candidats ou du côté des médias, il reste toujours difficile de profiter pleinement des échanges liés à la campagne lorsqu'on est sourd. Dans certains cas, cette exclusion entraine décalage, incompréhension des enjeux des élections, voire désintérêt.

Aditus a souhaité monter un **média éphémère pour couvrir la campagne électorale**, de mi-mars à mi-juin 2012 (pour intégrer les législatives qui suivent la présidentielle) afin de proposer un **contenu accessible à tous les publics de personnes sourdes**. En collaboration avec les médias déjà spécialisés dans la diffusion d'informations auprès du public sourd (TV, web, presse associative), Aditus a établi des partenariats avec différents acteurs des médias et a lancé un appel auprès de **jeunes sourds souhaitant s'initier à une activité de journalisme**.



Contexte

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances affirme « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées». Bien que **l'accès à la citoyenneté** figure dans le texte de loi, les personnes sourdes ou malentendantes ont un accès restreint à l'exercice éclairé de leur citoyenneté. En effet, une grande partie de la vie politique française se joue dans les **médias audiovisuels**, or peu proposent une traduction en langue des signes française (LSF), ou un sous-titrage de qualité des programmes diffusés en direct. Il est donc difficile pour les publics de personnes sourdes ou malentendantes :

• d'une part de **participer au débat** avec leur entourage, c'est-à-dire être un citoyen acteur de la campagne électorale ;
• d'autre part d'accéder **à l'information** nécessaire pour voter en citoyen éclairé.

Dans certains cas, cette exclusion entraine un décalage, une incompréhension des enjeux des élections, voire un désintérêt qui peuvent se traduire par une non participation et un non exercice de la citoyenneté.
Une partie des personnes sourdes de naissance ont des difficultés de compréhension à l'écrit. Le simple fait de sous-titrer des débats ne suffit pas, une traduction LSF et des supports pédagogiques pour accompagner la compréhension des termes politiques sont nécessaires.

L'élection présidentielle constitue « le » **temps fort** de la vie politique française : c'est le scrutin qui enregistre le plus fort taux de participation et c'est également celui qui est le plus médiatisé. Ce projet était donc l'occasion de mettre en œuvre un projet destiné à **favoriser la citoyenneté des personnes sourdes et malentendantes**.

Publics

Le média visait tous les publics, avec un accent sur celui des **personnes sourdes ou malentendantes et de leur entourage** (famille, collègues, enseignants et éducateurs, associations).
En ce qui concerne les publics de personnes sourdes ou malentendantes, il s'agissait de prendre en compte tous les profils et modes de communication : certains souhaitant l'accessibilité des programmes « communs » (reprise de contenus rendus accessibles sur une même plate-forme, comme un débat diffusé la veille, parfaitement sous-titré et traduit en LSF), d'autres accrochant davantage à des contenus spécifiques (création de contenus réalisés directement en LSF, et avec un souci pédagogique).

Objectifs et modalités

Ce média éphémère s'est voulu :
- **accessible** pour rendre l'information sur la campagne électorale présidentielle et législative accessible aux personnes sourdes ou malentendantes ;
- **pédagogique** pour être un média apprenant sur la vie politique, et donner aux jeunes sourds l'envie de travailler dans les métiers des médias ;
- **citoyen** pour favoriser la participation des citoyens sourds ou malentendants au débat politique ;
- **engagé** pour rendre visible, dans une certaine mesure, les revendications des associations de personnes sourdes ou malentendantes, et sensibiliser les candidats des élections présidentielles aux attentes des personnes sourdes ou malentendantes.

Le média a fonctionné de **mi-mars à mi-juin 2012**, jusqu'à la fin des élections législatives. Ce média s'est présenté sous forme d'une **web TV** propulsée par Wordpress, et utilisant les plate- formes vidéo Youtube ou Viméo (avec possibilité de consulter les archives et les liens des sites des médias partenaires).

Description

Le média était constitué de 2 piliers :

1 : reprise des contenus accessibles
Le pilier 1 se porte sur la reprise de programmes des médias (presse écrite, chaînes TV, radio). Il s'agit aussi de rajouter l'accessibilité manquante (sous-titrage et traduction LSF) par les moyens d'Aditus en association avec les professionnels correspondants. La mise en ligne de ces contenus rendus accessibles ne doit pas concurrencer les médias parents.

2 : création de contenus accessibles
Le pilier 2, qui concernait la production originale de contenus accessibles, en partie par des journalistes sourds, était piloté par une rédaction ouverte à des personnalités extérieures, qui a tenu une réunion d'équipe hebdomadaire.

Statistiques visites du site leselectionspourtous.fr :

Mars 2012 : **469**
Avril 2012 : **11 564**
Mai 2012 : **11 663**
Juin 2012 : **4 899**
Juillet 2012 : **3 692**

Les partenaires du projet leselectionspourtous.fr















Websourd, Point du Jour (*l'Oeil et la Main*) et **Cinésourds**, de par leur collaboration avec Aditus et leurs apports (ressources humaines, savoir-faire et matériel) ont contribué à la réussite du projet.

L'Agence France Presse, LCI et **Canal** + ont permis la reprise de certains de leurs programmes (flash info quotidien de LCI, *Les Guignols de l'info* de Canal +, etc.)

Le projet a mobilisé **plusieurs dizaines de bénévoles**, quotidiennement pour certains : présentateurs, monteurs, interprètes, sous-titreurs, enquêteurs, pour la réalisation du média et l'animation des soirées électorales, dont (liste non exhaustive) : Pauline Stroesser, Sabine Salha, Jean-Marie Hallégot, Jérôme Le Rhun, Isabelle Voizeux, Laurent Valo, Hatice Aksen, Aliza M'sika, Noémie Churlet, Igor Casas, Maud Colin, Delphine Labes, Sandrine Schwartz, Isabelle Lombard, Julie Girard, Audrey Coury, Armelle Riccio, Gilles Hachani, Wallès Kotra, Helène Hugounenq, Patrick Lawrin, Raphaël Goudenove, Evelyne Hamon, David De Keyzer, Marie-France Simonnet, ainsi que l'équipe permanente d'Aditus.















2012
Ouverture du premier service de relais téléphonique public



450 000 personnes sont sourdes sévères ou profondes en France. Sans accessibilité tenant compte de leurs modes de communication spécifiques, elles se retrouvent **quotidiennement en situation de handicap**, ainsi que leur entourage familial, professionnel et social. C'est tout particulièrement le cas avec l'usage du téléphone. 1,2 millions autres personnes ont une surdité moyenne, et 2,4 millions une surdité légère.

Alors que les associations, les opérateurs de téléphonie et les pouvoirs publics planchent sur les conditions du développement des centres relais téléphoniques en France, l'**association Aditus a ouvert le premier service de relais téléphonique public**. Une cabine téléphonique accessible aux personnes sourdes ou malentendantes leur permet de passer des appels dans le mode de communication de leur choix (LSF, LPC, mode texte), à Paris, dans le quartier de République.

Les centres relais
L'accès au téléphone des personnes sourdes et de leur entourage

Que ce soit dans leur vie personnelle, sociale, professionnelle ou pour leur sécurité, les personnes sourdes et les personnes handicapées de la parole se trouvent en situation de handicap face au téléphone, outil pourtant incontournable au quotidien, ainsi que les personnes entendantes qui cherchent à les joindre.

Les centres relais sont des services permettant aux personnes sourdes et aux personnes handicapées de la parole d'accéder en temps réel aux échanges téléphoniques avec leurs interlocuteurs.

Un centre relais téléphonique a pour mission de **rendre accessible en temps réel un échange téléphonique entre une personne sourde et son interlocuteur entendant** : depuis une plate-forme téléphonique, interprètes en Langue des Signes Française (LSF), codeurs en langage parlé complété (LPC) et transcripteurs (texte) prennent en charge les appels via un site internet et une webcam.



Mobilisation pour le développement de centres relais téléphoniques généralistes

Déjà développés dans d'autres pays, les centres relais font, depuis 2006 en France, l'objet d'une **mobilisation importante des associations** de personnes sourdes ou malentendantes, notamment de l'Unisda et de ses organisations membres ou partenaires (comité de pilotage pour définir les objectifs de qualité à atteindre par les centres relais, co-production d'un documentaire sur les centres relais des États-Unis diffusés sur France 5, démonstrations aux représentants des candidats à l'élection présidentielle de 2007, blog dédié, interpellations règulières des pouvoirs publics, élus et gouvernements successifs, congrès en 2009 avec l'ensemble des parties prenantes, etc.)

En 2007, la question de l'accessibilité téléphonique a été débattue par les députés puis les sénateurs qui avaient à se prononcer sur un **amendement** créant le dispositif de relais téléphonique et garantissant sa prise en charge. Soutenu par pluseurs parlementaires au-delà des clivages politiques, l'amendement a finalement été rejeté par le gouvernement.

Plusieurs communications gouvernementales se sont ensuite enchaînées depuis la Conférence Nationale du Handicap du 8 juin 2008 au cours de laquelle le président de la République, Nicolas Sarkozy, avait annoncé que « *pour que les personnes sourdes et malentendantes aient accès au téléphone, vont être créés des centres relais qui permettront d'assurer en simultané la traduction des conversations. Il s'agit d'une innovation qui est essentielle.* »

Ainsi, une **concertation** a été engagée par le Comité Interministériel au Handicap, avec la Fédération Française des Télécoms et les associations représentant les personnes sourdes ou malentendantes, autour d'un **projet de pilote** confirmé une première fois par le plan gouvernemental « handicap auditif » annoncé le 10 février 2010 par Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille et à la Solidarité, puis le 9 juin 2011, par Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État aux Solidarités et à la Cohésion sociale. La préparation de ce pilote se poursuit désormais avec Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion.

Pour contribuer au développement de l'accessibilité téléphonique
Un service inédit, de l'association Aditus : le relais téléphonique public

Le chantier de l'accessibilité téléphonique nécessitera plusieurs années pour développer un réseau de centres relais permettant l'accès au téléphone 24h/24 à la maison, en mobilité et au bureau. Mais les besoins sont immédiats.

Aussi, l'association Aditus a choisi de développer un service de relais téléphonique public. A l'instar des cabines téléphoniques publiques qui permettaient de téléphoner en l'absence de téléphone à domicile, ou des cybercafés pour se connecter à Internet, **l'association Aditus a ouvert à Paris, dans le quartier de République, un service inédit : une cabine de relais téléphonique. Cette cabine permet de passer des appels téléphoniques dans le mode de communication de son choix** : Langue des Signes Française, Langage Parlé Complété, ou en mode texte.

Le service est ouvert **5 demi-journées par semaine** :
- le lundi de 14h à 17h45,
- le mardi de 9h à 12h45,
- le mercredi de 9h à 12h45,
- le jeudi de 14h à 17h45,
- le vendredi de 9h à 12h45.



L'espace est situé à Paris, dans le quartier de **République**, choisi pour son accessibilité et la rénovation en cours du quartier (5 lignes de métro à la station République, 3 à la station Strasbourg-Saint-Denis, et une à la station Jacques Bonsergent, toutes à proximité de l'espace, aussi entouré de stations Vélib).

Afin de se conformer aux **exigences de qualité** formulées par les associations représentatives des publics de personnes sourdes ou malentendantes, le service :

• est **entièrement gratuit** pour les usagers (sauf en ce qui concerne leurs frais de déplacement pour se rendre jusqu'à l'espace de l'association Aditus) ;

• est **simple d'usage** : un accueil du public est assuré pour guider les usagers du service, des modes d'emploi sont affichés et leur version vidéo est diffusée sur place et en ligne, des ateliers d'initiation seront animés, notamment à l'attention des personnes sourdes jeunes et âgées ;

• et s'appuie sur la plate-forme Elision, développée par la société coopérative d'intérêt collectif **Websourd**, qui prend en compte simultanément les **3 modalités de communication** spécifiques aux publics de personnes sourdes ou malentendantes (LSF, LPC et texte simultané), et qui fait appel à un réseau de professionnels de la communication accessible dûment qualifiés : exclusivement des interprètes LSF et des codeurs LPC **diplômés et formés au relais téléphonique**, ainsi que des vélotypistes qui maitrisent une technique **performante** de transcription écrite simultanée (appelée vélotypie).

La « **malle téléphonique** » a été conçue avec l'entreprise d'insertion Extramuros. Elle se veut ergonomique et mobile.

Pour assurer la gratuité du service, l'association Aditus est soutenue par **5 partenaires** :

- la *fondation Bettencourt Schueller* ;
- la *fondation Crédit Coopératif* ;
- le *Fonds Handicap et Société* de la mutuelle Intégrance ;
- le *programme Égalis* de la Macif;
- AG2R.











Ce projet pilote était programmé sur **une première phase de 6 mois**, de juin à décembre 2012. Cette phase permettra d'évaluer la qualité du dispositif et de l'améliorer, d'analyser la fréquentation du service et les comportement des usagers, afin de préparer et d'engager la **phase suivante, sur trois ans**, avec un nombre supérieur de cabines et des plages horaires étendues pour accueillir le public, en fonction des besoins recensés.

La malle téléphonique

la première véritable cabine téléphonique conçue pour les personnes sourdes ou malentendantes



Mode d'emploi pour un appel vidéo (LSF/LPC)

Caméra

Mode d'emploi pour un appel texte

Boucle magnétique (T)

Micro

Clavier

Roulettes pour transporter la cabine

Fauteuil réglable en hauteur

Rangement pour l'ordinateur portable



La cabine est une création spécifique d'Extramuros, entreprise créative d'insertion.
Elle a été réalisée à partir d'une malle de transport d'oeuvre d'art mis au rebut. Afin de réduire l'impact écologique de cet objet, l'ensemble des produits utilisés sont écologiques ; afin de maximiser son impact social, des personnes en insertion ont participé à sa fabrication.
www.extramuros-paris.com

Le kit de communication

Pour faire connaître le relais téléphonique public

Un des objectifs du projet étant la fréquentation du service, l'association Aditus a réalisé un kit de communication pour faire connaître le relais téléphonique public aux usagers concernés à Paris et en Ile-de-France.

Une affiche de format A3



Un flyer recto-verso de format A5



Une page dédiée sur le site Aditus



Ouverture du public du service à l'été 2012 à l'occasion de deux évènements :

• La présentation de la malle téléphonique et du service en **avant-première aux associations** le 21 juin 2012, en présence de l'Unisda, du Mouvement des Sourds de France, de l'Afidéo, de la Fédération Nationale des Sourds de France, de l'ALPC, de la fédération Anpeda, avec la participation de Marie-Agnès Egyptienne, secrétaire générale du comité interministériel au handicap

• Le **lancement officiel** du service le 9 juillet 2012 en présence des partenaires du projet, de la presse, et de plusieurs élus et responsables institutionnels :
Philippe Bas, sénateur de la Manche et président de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle,

- Seybah Dagoma, députée de la 5ème circonscription de Paris,
- Hamou Bouakkaz, Pauline Véron etVéronique Dubarry, adjoints au Maire de Paris,
- Alexandra Cordebard et Éric Algrain, adjoints au Maire du 10ème arrondissement de Paris,
- Patrick Gohet, président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.



















Revue de presse

France Info

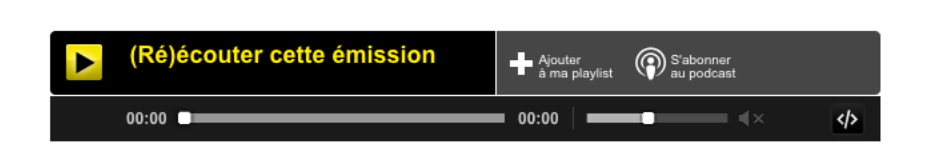
http://www.franceinfo.fr/societe/histoire-d-egalite/le-telephone-pour-les-sourds-759309-2012-10-14



Histoire d'égalité

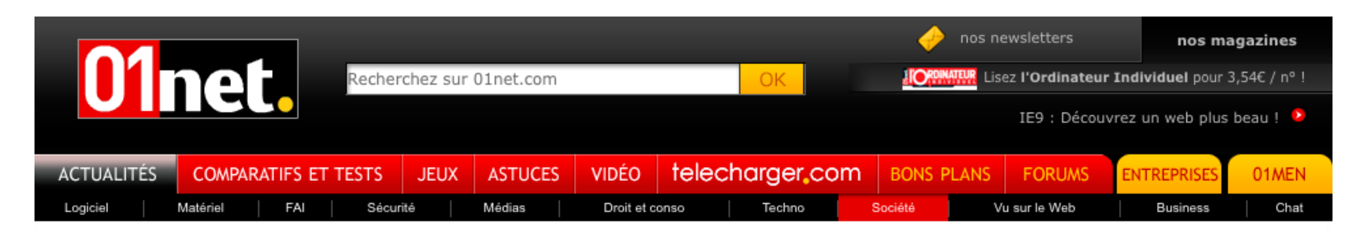
Le téléphone pour les sourds

LE DIMANCHE 14 OCTOBRE 2012 À 05:55 2 commentaires ☆☆☆☆☆ Pas encore de votes



01.net

http://www.01net.com/editorial/570383/une-cabine-telephonique-pour-les-sourds-et-malentendants/



Actualités > Société

Une cabine téléphonique pour les sourds et malentendants

L'association Aditus a créé une nouvelle forme de cabine téléphonique pour que les quatre millions de Français atteint de surdité légère, moyenne ou profonde puissent, enfin, passer leurs coups de téléphone. Vidéo sous-titrée.





20 minutes (également version papier)

http://www.20minutes.fr/ledirect/968721/paris-cabine-appels-sourds



INNOVATION

Une cabine d'appels pour les sourds

Les malentendants de Paris vont pouvoir se faire entendre. Les associations Aditus et Websourd ont installé sur la place de la République (10e) une cabine téléphonique qui permet de passer des appels vidéo et écrits. Une innovation déjà développée à Lyon et qui a été mise en place dans la capitale la semaine dernière. Ce système gratuit, situé dans un espace public, permet de contacter un médecin, des services administratifs, ou juste appeler sa famille. Le malentendant se met en relation par webcam avec un des 80 interprètes que compte le dispositif, soumis au secret professionnel, qui contacte puis traduit en temps réel les propos à l'interlocuteur. « Quatre jours à peine après son installation, il y avait déjà la queue devant la cabine, relève Jérémie Boroy, délégué général d'Aditus. C'est bien la preuve qu'il y a un manque à ce niveau-là à Paris. » ■ CÉCILE DESCHAMPS

Plus d'info : www. aditus.fr



Un malentendant se met en relation avec un interprète qui traduit ses propos.

L'entreprise (l'Express)

http://lentreprise.lexpress.fr/business-service-a-la-personne/web-sourd-et-aditus-une-cabine-telephonique-publique-pour-malentendants_34276.html



L'EXPRESS ACTUALITÉ ÉCONOMIE FINANCE PERSO ENTREPRISE ÉTUDIANT STYLES TENDANCES DÉCO

Identifiez-vous
›› Créer un compte

L'ENTREPRISE

Votre recherche OK

L'EXPRESS

Accueil > Idées de business > Service à la personne

Une cabine téléphonique pour malentendants

Communiquer est un droit fondamental, mais les moyens mis en place pour le garantir rarement suffisants. Jérémie Boroy, un des fondateurs de l'association Aditus a décidé de démocratiser l'accès à la communication en créant la première cabine téléphonique pour malentendants. Celle-ci a ouvert le 9 juillet à Paris, dans le quartier de République.

Agnès Pinard Legry pour LEntreprise.com, publié le 20/08/2012 à 15:43

LES + DES INTERNAUTES

A LA UNE LES + LUS LES + COMMENTÉS

1. Sept exercices pour être zen en 2013
2. Survivre... à la jalousie
3. Elections TPE: la CGT arrive en tête avec 29% des voix, la CFDT 19,26%
4. Les idées business les plus décalées

Le Journal de LCI (25/10/12)



Le Républicain de l'Essonne

REGION

■ *Un relais téléphonique permet aux personnes sourdes de passer tous types d'appels*

COMMUNICATION

La langue des signes au bout du fil

Jérémie Boray est au téléphone avec son assistante. Une conversation animée pour régler les derniers détails d'un dossier pour son association. Une situation tout à fait banale, à une seule exception, Jérémie est malentendant. S'il peut téléphoner, c'est grâce au relais téléphonique public et gratuit élaboré par l'association Aditus, qu'il a fondée en 2011. Depuis le mois de juin, le relais s'est installé rue Taylor, près de la place de la République à Paris, pour une expérimentation de six mois. Une "malle téléphonique", l'équivalent de nos cabines traditionnelles, permet aux sourds et malentendants de passer n'importe quel coup de téléphone par le biais de la plateforme Websourds (qui travaille aussi avec la CAF par exemple pour l'assistance aux sourds), qui emploie des opérateurs de tradutions, des vélotypistes et des interprètes en langue des signes française (LSF). Chaque malle sur roulette est équipée d'un ordinateur connecté à Internet, d'un micro et d'une webcam. Pour passer un appel, l'utilisateur doit simplement taper le numéro de téléphone de son interlocuteur. Un opérateur de Websourds, tenu à la confidentialité, prend le relais et entre en contact avec l'interlocuteur en lui précisant qu'une personne sourde cherche à le joindre et qu'il assurera la traduction. Il retranscrit ses réponses à la personne sourde par écrit ou en LSF.



Grâce à une plate-forme de traducteurs sur Internet, les personnes sourdes peuvent passer des appels téléphoniques.

Utiliser un téléphone pour la première fois de sa vie

Une petite révolution pour les personnes sourdes car, à part des actions isolées à Toulouse ou Lyon, il n'existe aucune expérimentation de cette ampleur en France. « *Le téléphone est partout dans la vie sociale, même si de plus en plus de choses se font sur Internet, rien ne le remplace. Et le relais servira à autant de sourds que d'entendants car ils se peut qu'eux aussi en aient besoin pour contacter une personne sourde* », souligne Jérémie Boray.

Au-delà du service, l'initiative de l'association revêt aussi un aspect très social. « *Nous avons reçu dernièrement un groupe de personnes de 70 ans. Non seulement elles ont découvert le service, mais aussi la possibilité d'utiliser un téléphone pour la première fois de leur vie*, ajoute-t-il. *Nous sensibilisons aussi les plus jeunes qui utilisent une LSF de base et qui ont l'habitude de s'adresser à tous leurs interlocuteurs de la même façon. Là, on leur apprend à avoir une posture de communication.* »

Adopter une vraie politique en faveur de ce public en matière de télécoms, c'est justement la faille du système français, ce que déplore Jérémie Boray, également ancien assistant parlementaire puis chargé des questions liées à la diversité chez un opérateur de téléphonie. « *Aujourd'hui, le dispositif de relais téléphonique pourrait très bien fonctionner à la maison, sur les portables, n'importe où, comme c'est déjà le cas aux US où il existe un vrai modèle économique. Mais cela demande que d'importantes infrastructures soient mises en place. En France, seules certaines entreprises qui ont une démarche forte en faveur du handicap mettent un relais à disposition de leurs salariés.* »

Une opération pilote dans les prochains mois

L'autorité de régulation des communications téléphoniques et des postes (Arcep) a bien financé des études sur les perspectives de développement des télécoms en France, mais les progrès restent lents. « *Une opération pilote doit se mettre en place dans 800 endroits en France d'ici la fin de l'année, mais nous savons que ce sera encore long à généraliser. Avec le relais téléphonique, nous pouvons déjà ouvrir le service aux personnes lambda.* » Les malles à roulettes devraient également s'inviter dans des lieux stratégiques comme le Sénat ou l'Assemblée nationale « *pour inciter les décideurs à faire avancer les choses* ».

Laura Duret

• 5, rue Taylor Paris (10e)
www.aditus.fr
Ouv. lu. et je. de 14h à 17h45, ma., mer. et ve. de 9h à 12h45.

Youphil

http://www.youphil.com/fr/article/05511-sourds-et-malentendants-ont-enfin-leur-cabine-telephonique?ypcli=ano

EN | FR

YOUPHIL.com
LE MÉDIA DE TOUTES LES SOLIDARITÉS

Identifiant ou e-mail | Se connecter | S'inscrire | Mot de passe oublié ? | Chercher dans Youphil

Dossiers Videos Portfolio Dessins Interactif Blogs Newsletters Lettre Pro

HUMANITAIRE SOCIAL ECONOMIE POLITIQUE ENVIRONNEMENT PHILANTHROPIE INITIATIVES CONSO

FIL D'INFO UNEP >

Sourds et malentendants ont (enfin) leur cabine téléphonique

Revue de Web | YOUPHIL | 19/07/2012

Recommander 4 | Tweeter 8

Pouvoir téléphoner lorsque l'on est sourd et malentendant, il fallait y penser.

L'association Aditus, spécialisée dans "*la conception et le développement d'outils [...] visant à réduire ou supprimer des situations de handicap*", vient de mettre au point une cabine téléphonique à destination des personnes sourdes et malentendantes.

Le principe est simple: une malle en bois dans laquelle sont insérés un ordinateur et une webcam. Sur une plateforme internet, la personne rentre le numéro de son correspondant et est mise en relation avec un interprète en langue des signes française (LSF). Celui-ci fera le lien avec l'interlocuteur, "entendant" ou non.

La lettre pro
Tendance de l'innovation sociétale
1ère source d'information des décideurs engagés !

Au sommaire
EN IMAGES
Indiens Kogis, l'histoire d'un peuple dépossédé
26/12/2012

ARTICLES LIÉS
- Quand la BD vole au secours d'un enfant sourd
- "Georgie", une nouvelle application pour malvoyants
- Le volontariat international va-t-il (enfin) décoller?
- L'économie sociale sait-elle (enfin) où elle va?
- Les laboratoires se mobilisent (enfin) pour les pays pauvres

NEWSLETTERS
PAS LE TEMPS DE SUIVRE L'ACTU SOCIALE ET SOLIDAIRE TOUS LES JOURS ?
Votre email | OK

REVUE DE WEB
VU SUR SHAMENGO

La Vie (20/09/12) (également version papier)

http://www.lavie.fr/hebdo/2012/3499/une-cabine-telephonique-pour-les-sourds-20-09-2012-31023_355.php



L'INITIATIVE
Une cabine téléphonique pour les sourds

L'association Aditus a installé dans le quartier de la République à Paris le premier relais téléphonique pour sourds et malentendants. Il est équipé d'un clavier et d'une Webcam, qui permettent aux utilisateurs de taper leurs messages ou de s'exprimer en langue des signes. Au bout du fil, des opérateurs les mettent en relation avec leurs interlocuteurs, et traduisent la conversation en temps réel.



Le Parisien (également version papier)

http://www.leparisien.fr/espace-premium/paris-75/une-cabine-telephonique-pour-sourds-a-republique-27-06-2012-2066328.php



L'express.fr

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-premier-relais-telephonique-pour-les-malentendants-ouvre-en-france_1136132.html



Vivre FM

http://www.vivrefm.com/infos/lire/160



Informations relayées par nos partenaires

Macif

https://www.macif.fr/web/site/offres/accueil/region/ile_de_france/actualites_idf/action_handicap_macif_egalis

https://www.macif.fr/web/site/groupe/accueil/magazine/solidarite/relais_telephonique_personnes_malentendantes;jsessionid=031DD2F1123A4437519ED665465E0395.jvmp02





Fonds Handicap & société

http://www.fondshs.fr/index.php?NumArticle=L-Association-Aditus-lance-1er-relais--622



Fondation Crédit coopératif

http://www.fondshs.fr/index.php?NumArticle=L-Association-Aditus-lance-1er-relais--622



L’association Aditus communique













Récapitulatif des partenariats













